

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

08.10.2024

UN CRAN DE PLUS VERS LA TAXATION DÉFINITIVE DES FILIÈRES COGNAC ET ARMAGNAC PAR LA CHINE

Les autorités chinoises viennent d'annoncer l'imposition à partir du 11 octobre prochain de droits additionnels à l'importation, pour toutes les boissons spiritueuses à base de vin originaires de l'Union Européenne, autrement dit principalement le Cognac, l'Armagnac et les brandies. Elles exigent, de la part des importateurs, la mise en place de cautions correspondant au niveau des droits annoncés le 29 août dernier, soit une moyenne de 35 %. Il est évident qu'il s'agit d'une réponse directe et immédiate des autorités chinoises aux décisions prises par l'Europe, le 4 octobre dernier, en faveur de la taxation des voitures électriques chinoises.

Cette nouvelle étape confirme la menace d'imposition de taxes définitives sur nos spiritueux, et cela dès que l'Union européenne aura officialisé ses surtaxes sur les véhicules électriques chinois, potentiellement fin octobre. Cette annonce intervient alors que les autorités chinoises avaient annoncé ne pas avoir l'intention de percevoir de droits provisoires avant la fin de l'enquête, ce qui témoigne d'un durcissement de leur position.

Face à ce développement, les autorités françaises ne peuvent pas nous abandonner et nous laisser seuls face à des rétorsions chinoises qui ne nous concernent pas. Comme nous le répétons depuis des mois, l'effet de ces taxes serait catastrophique pour nos filières et nos régions.

Alors que la France et la Chine célèbrent cette année le 60^{ème} anniversaire du rétablissement de leurs relations diplomatiques, tout doit être fait pour éviter cette issue. Nous en appelons à notre gouvernement afin que les démarches nécessaires soient enfin entamées pour mettre fin à cette escalade dont nous sommes les otages et dont l'issue est aujourd'hui plus menaçante que jamais.

CONTACTS PRESSE

BNIC

Valérie Mabin / Claire Caillaud
06 86 38 57 09 / 06 82 44 70 04
vmabin@bnic.fr / ccaillaud@bnic.fr

FEVS

01 45 22 75 73
contact@fevs.com

BNIA

Olivier Goujon
06 89 01 65 67
olivier.goujon@armagnac.fr